



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Sondage d'appréciation 2009-2010, auprès de producteurs forestiers, concernant les services rendus par les conseillers forestiers

Tous les producteurs forestiers voulant bénéficier des subventions disponibles pour la mise en valeur de leurs propriétés forestières doivent retenir les services d'un conseiller forestier. Pour ce faire, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière accréditée, sur son territoire (MRC Appalaches, Lotbinière, Robert-Cliche, Beauce-Sartigan et Nouvelle-Beauce), 10 conseillers forestiers. En 2009-2010, ces derniers ont prescrit, et très souvent réalisé, des travaux sylvicoles pour plus de 4,5 millions de dollars.

Pour s'assurer de la qualité d'exécution des interventions sylvicoles pratiquées, et dans un souci d'amélioration constante, l'Agence procède, tout au long de l'année, à une vérification terrain de 8 à 10% des travaux réalisés. En plus, pour la première fois cette année, l'Agence Chaudière a fait parvenir un sondage aux producteurs dont les travaux avaient fait l'objet d'une vérification terrain (N=132). Ce sondage avait comme objectif d'évaluer le degré d'appréciation des propriétaires à l'égard des services reçus par les conseillers forestiers et ainsi de permettre à ces derniers d'améliorer leur pratique professionnelle.

La compilation du sondage a permis de faire ressortir les principaux points suivants :

- Tous les répondants reçoivent les services du même conseiller forestier depuis plus d'un an;
- L'ensemble des répondants qui ont rencontré leur conseiller se dit satisfait des conseils techniques reçus;
- Les conseillers forestiers informent adéquatement les producteurs sur la participation financière qui leur sera

demandée pour la réalisation des travaux, car près de 97 % des répondants précisent que celle-ci correspond à ce que les conseillers leur avaient initialement mentionné. Les quelques répondants insatisfaits ont mentionné que le montant de la participation a changé au milieu de la réalisation des travaux ou que le conseiller avait omis de leur parler de la contribution financière pour certaines parties des travaux réalisés.

Par ailleurs, les résultats du sondage sont illustrés dans les figures plus bas.

En résumé, les répondants considèrent que les services rendus par leur conseiller sont essentiels et que les travaux ne seraient pas réalisés sans eux. Les conseillers sont très professionnels et rendent un très bon service.

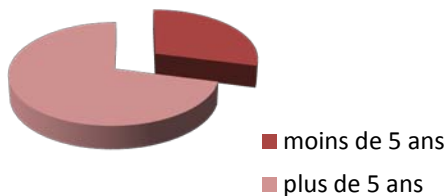
L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir les différentes valeurs que la population régionale et ses partenaires accordent à la forêt privée. Elle est constituée de quatre partenaires, soit le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), l'industrie forestière, les municipalités et les propriétaires de lots boisés, ces derniers représentés par les syndicats des producteurs de bois et les groupements forestiers.

L'Agence Chaudière administre, sur un territoire de 7200 km², un programme d'aide visant la mise en valeur et l'aménagement durable des forêts privées. Pour se faire, elle offre un soutien financier et technique en subventionnant divers travaux sylvicoles. Ceux-ci sont prescrits par les conseillers forestiers accrédités, qui ont le mandat de livrer ce programme.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à vous adresser à l'Agence, au numéro de téléphone 418-423-3121 ou par courriel à agencech@arfpc.ca. C'est avec plaisir que nous répondrons à toutes vos questions.

Figures illustrant les résultats du sondage, 2009-2010, auprès des propriétaires

Depuis combien de temps êtes-vous sous aménagement?



Est-ce que votre conseiller vous a rencontré personnellement pour vous expliquer votre plan d'aménagement forestier (PAF)?



Quelle est votre appréciation générale de votre conseiller forestier?

